

GUIDE DE RECOMMANDATIONS LES CLÔTURES VÉGÉTALES

1

CLÔTURES
VÉGÉTALES

2

CLÔTURES
À CLAIRES-VOIES

3

CLÔTURES
PLEINES

■ JE VEUX UNE HAIE :
QUELS CHOIX
S'OFFRENT À MOI ?

■ QUELS SONT
LES FAUX-PAS
À ÉVITER ?

■ ET SI J'AI UN
PETIT JARDIN,
COMMENT FAIRE ?

■ COMMENT
ENTREtenir
MA HAIE ?

■ LA CLÔTURE VÉGÉTALE :
À QUOI FAUT-IL PENSER ?

■ QUELLES ESSENCES
PUIS-JE PLANTER ?

■ POURQUOI METTRE
UNE CLÔTURE VÉGÉTALE
CHEZ MOI ?

La Ville du Havre souhaite valoriser les identités de quartiers et votre cadre de vie. Pour vous accompagner dans votre projet de mise en place d'une clôture, ce guide recommande des solutions adaptées afin de redonner de la cohérence et de l'harmonie aux rues, tout en répondant à vos attentes.

Clôre sa propriété n'est pas obligatoire mais est fortement ancré dans la culture française.

En tant que premiers éléments visibles depuis la rue, les clôtures participent tout autant que le bâti au cadre de vie. Aujourd'hui, étant considérées comme accessoires, elles ne font pas toujours l'objet d'un soin aussi attentif que les constructions qu'elles accompagnent. Souvent nées d'un projet individuel, elles ont tendance à former des successions d'éléments disparates (couleurs, formes, matériaux divers...) qui nuisent au paysage de la rue*.

Chacun a ainsi une part de responsabilité dans la qualité de son quartier lorsqu'il décide de poser une clôture ou de modifier celle existante.

La mise en place d'une clôture est encadrée par le règlement du Plan Local d'Urbanisme* de la ville et doit faire l'objet d'une déclaration préalable* de travaux.

Dans quel contexte puis-je réaliser une clôture végétale ?

Les haies sont les bienvenues quel que soit le quartier car elles participent à la qualité des rues et à l'ambiance des quartiers.

Dans tous les cas, et avant d'entamer tout travaux, il est nécessaire de consulter le règlement de PLU qui s'applique à votre terrain pour savoir dans quelle zone il se situe.

Renseignez-vous auprès de la mairie du Havre, Service Droit des sols et Permis de construire.

* Voir lexique p.15

LE VÉGÉTAL A SA PLACE AU HAVRE!

Historiquement, la haie végétale est un mode de clôture courant. Elle est quasiment présente sur l'ensemble de la ville, en particulier en lisière des espaces agricoles et forestiers.

Les quartiers pavillonnaires qui font la transition entre la ville dense et les espaces plus ruraux ou naturels (comme Dollemard, la Bigne-à-fosse, le Hameau Vert...) possèdent une présence végétale agréable et offrent un paysage homogène de qualité.

Les maisons étant implantées en retrait de la rue, les haies jouent donc un rôle d'autant plus important dans la perception de ces quartiers. Les espaces publics, larges et parfois eux-mêmes plantés, participent de cette ambiance végétale.



Les haies apportent l'intimité nécessaire à chacun et une qualité paysagère pour tous.



Les hauteurs des haies sont harmonieuses (entre 1,20 et 2 mètres de haut), pourvoyant l'intimité nécessaire tout en offrant un paysage de rue* aéré et de qualité. Certaines haies basses laissent agréablement entrevoir des jardins d'apparat.



Dans les quartiers avec du relief, les talus plantés sont fréquents. Ils agrémentent les rues en pente d'un peu de nature.



Lorsque les parcelles sont suffisamment grandes, des arbres de petit développement (arbres fruitiers ou d'ornement) sont plantés et ponctuent le paysage de la rue*.



Dans les lotissements, les haies sont souvent constituées d'une seule essence végétale. Celles composées de plusieurs essences apportent une diversité bienvenue. Elles sont parfois doublées d'un grillage qui se trouve à terme absorbé par la croissance des végétaux.



« Certains travaux sont réalisés illégalement... Ils dévalorisent le quartier, le bien immobilier, et peuvent poser problème au moment de la revente.



LES DÉRIVES ACTUELLES

Depuis cinquante ans, le modèle d'habitat individuel et une recherche d'isolement de plus en plus poussée se sont généralisés.

Auparavant, si la clôture servait aussi à mettre en valeur l'habitation, ce sont désormais les rôles défensif et de délimitation de la propriété qui prédominent. Dans ce souci d'intimité, beaucoup d'habitants ont laissé pousser des haies, notamment de thuyas, jusqu'à créer de véritables murs de « béton végétal » qui vieillissent mal et transforment les rues en couloirs aveugles et impersonnels. Si ces dérives sont malvenues pour l'attrait des quartiers, elles donnent également une image négative des habitations, dévaluent le bien et n'offrent pas un cadre agréable depuis son jardin.

Aujourd'hui, mon quartier est verdoyant,

Demain, aurais-je envie de me promener dans ce type de rue ?

Les haies sont souvent remplacées par des clôtures en dur, par effet de mode ou par volonté de réduire l'entretien. Dans ces quartiers dont l'ambiance agréable dépend de la présence du végétal, le remplacement des haies par des clôtures préfabriquées impacte négativement le paysage de la rue*, surtout lors de juxtapositions disparates.

7



LA DÉTÉRIORATION DES HAIES

La taille sévère des thuyas, qu'on a trop laissé pousser, crée des pans entiers de bois mort inesthétique qui ne reverdira jamais. Le camouflage par de la fausse est tout aussi négatif pour l'ambiance des quartiers.



LE REMPLACEMENT PAR DES CLÔTURES EN DUR

Lorsque des matériaux préfabriqués aux formes irrégulières et aux couleurs vives remplacent les haies, l'impact visuel devient très fort et la qualité de la rue se détériore.





Et si on se passait de clôture ?

8

LA CLÔTURE EN CINQ ETAPES

Pour concilier les soucis de protection, d'intimité et d'économie avec la qualité du paysage et l'amélioration du cadre de vie, il faut prendre plusieurs éléments en compte.

1 3 4 5

OBSERVER LE CONTEXTE

Il est essentiel que la clôture soit de qualité et en cohérence avec les caractéristiques intéressantes du quartier. Ainsi, dans un quartier verdoyant, il est important de **maintenir les haies**, surtout lorsqu'on est en lisière des espaces agricoles ou forestiers.

Les haies vives sont plus faciles à implanter sur les terrains généreux des lotissements qu'en centre-ville dense. Ceci dit, **même pour de petites parcelles, des solutions existent** (voir p.10-11).

2 4 5

DÉTERMINER LE RÔLE DÉVOLU À LA CLÔTURE

L'ensemble du jardin n'a pas besoin du même **niveau d'intimité**. Selon qu'il s'agisse d'un petit jardin d'apparat à l'avant de la maison ou d'une terrasse à l'arrière, que le jardin donne sur une sente ou une avenue, les besoins de protection sont différents. La localisation du jardin, son environnement proche et les usages dédiés doivent être pris en compte pour définir une **clôture adaptée** (hauteur, essence de la haie...).

1 3 5

CHOISIR SON PORTAIL ET SON PORTILLON

Le portail, le portillon et leurs piliers, sont les éléments principaux de l'entrée. Leur hauteur et leur style doivent être en adéquation avec la clôture et **créer une harmonie d'ensemble**. Dans tous les cas, il faut veiller à adopter une certaine **sobriété**. En effet, les découpes incongrues, les dessins fantaisistes et les couleurs criardes s'insèrent difficilement dans le paysage urbain et se trouvent vite démodés. On peut cependant s'autoriser des teintes colorées faisant écho aux menuiseries ou aux volets de l'habitation. Le blanc et les teintes claires sont à éviter sauf dans le cas de grilles ajourées.

Concernant les piliers, les matériaux d'imitation, les briques flammées ou « léopard » et les parpaings laissés bruts sont à proscrire. Les **matériaux traditionnels** (brique, silex) ou les madriers* en bois sont toujours un **gage de qualité**.

1 2 4

INTÉGRER LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les éléments annexes (coffret électrique, boîte aux lettres, numéro, interphone) gagnent à être insérés dans un coffret (maçonné ou en bois) qui marque l'entrée. Il peut être mis en place même lorsque la clôture est végétale. L'objectif est de **rendre ces éléments les plus discrets possible** et leur assurer une protection.

1 2 3 5

DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME EN MAIRIE

L'édification d'une clôture est soumise à une **déclaration préalable*** de travaux (DP). Lors de la dépose de votre dossier, vous pourrez **bénéficier de conseils** et d'informations complémentaires.

9



La haie c'est économique, simple à entretenir et c'est l'intimité assurée en toute saison !

À CHACUN SA HAIE !

Les haies libres* ne demandent qu'une taille par an maximum, en général au mois de septembre, contrairement aux haies taillées qui doivent l'être deux à trois fois par an.

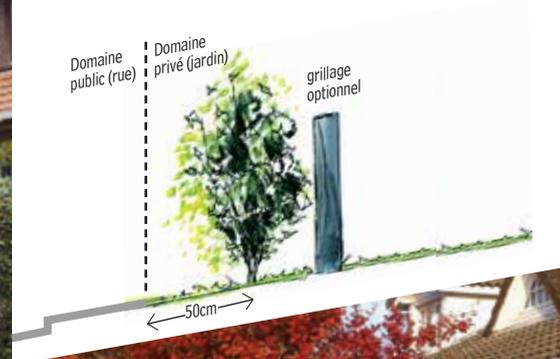
Les opérations de taille interviennent après la pousse de printemps pour la première et après celle d'août pour la seconde. Il est recommandé d'intervenir en dehors de la période de nidification des oiseaux. Si l'entretien paraît trop lourd, il est possible de se regrouper à plusieurs voisins pour avoir recours à un jardinier.

Si la haie est mitoyenne, le Code des usages locaux de Seine-Maritime rappelle que « les propriétaires d'une haie mitoyenne sont tenus de l'entretenir en bon état de clôture, chacun de son côté, et aucun d'eux ne peut y laisser croître des baliveaux* ou grands arbres ».

Selon le code civil, si la haie n'est pas mitoyenne, elle doit être plantée à 0,50 mètre de la limite séparative et ne doit pas dépasser 2 mètres de haut. Si l'on souhaite laisser monter une haie libre à plus de 2 mètres de haut, alors il faudra la planter à plus de 2 mètres de la limite.

Les haies taillées nécessitent moins d'espace que les haies libres*. Il est recommandé de conserver une haie à hauteur de taille pour faciliter l'entretien (environ 1,60 mètre).

10



Si l'on souhaite doubler sa clôture végétale d'un grillage, la haie doit de préférence être plantée côté rue, en restant sur le domaine privé, pour masquer le grillage situé côté jardin.



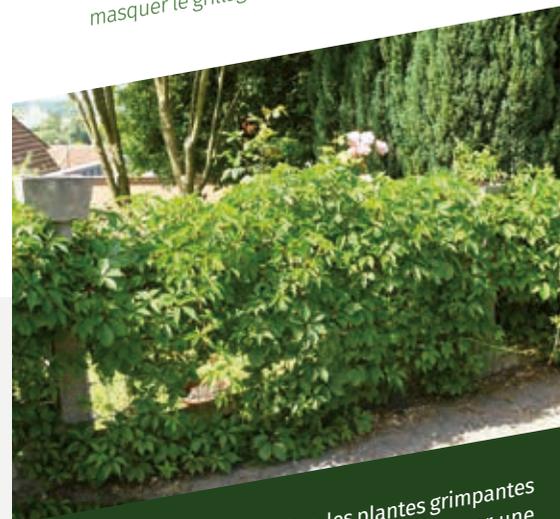
Les grillages peuvent être métalliques mais aussi en bois laissé brut, qui prendra naturellement une teinte grisée-argentée avec le temps.

11

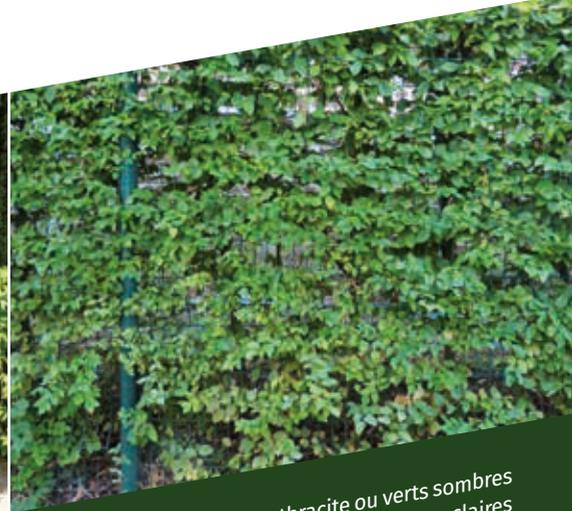


LA HAIE : UNE CLÔTURE... MAIS PAS QUE !

- Elle participe aux effets de micro-climat rafraîchissant lors de grandes chaleurs,
- Elle réduit les risques d'inondation en favorisant l'absorption de l'eau sans créer d'obstacle au parcours de l'eau.
- Elle constitue des niches écologiques pour petits mammifères, oiseaux et insectes, en générant des ressources de nourriture et en étant parfois mellifère* pour les abeilles.
- Elle participe à la trame verte* urbaine et au développement de la biodiversité en ville.



Pour les petites parcelles, les plantes grimpantes associées à un grillage peuvent remplacer une haie. L'entretien sera aussi plus limité.



Les grillages noirs, gris anthracite ou verts sombres s'intègrent mieux que les blancs. Les teintes claires sont à éviter car elles attirent le regard et se fondent mal dans le paysage. Une fois développée, la haie viendra recouvrir le grillage et le fera disparaître.

LISTE D'ESSENCES LOCALES*

Il est important de diversifier les essences afin d'améliorer la résistance aux maladies, de favoriser la biodiversité et d'offrir une variété d'effets tout au long de l'année selon leurs spécificités (faible vitesse de pousse, feuillage caduc, persistant ou marcescent*, floraison, adaptation à la taille, fleurs de printemps, feuillage d'automne...). Les essences horticoles* pourront être introduites mais en faible proportion, à hauteur d'un plan sur quatre ou cinq.

PROPOSITION D'ESSENCES :

- POUR UNE HAIE TAILLÉE
Les distances de plantations iront de 30 à 50 cm, selon les essences.

Pour connaître la liste complète des essences locales, reportez-vous à la section 10 du règlement écrit du PLU et à l'OAP «Trame Verte et Bleue».

- POUR UNE HAIE LIBRE*
On pourra utiliser les mêmes essences que pour la haie taillée ainsi que les suivantes, avec des distances de plantations de 50 cm à 1 m.

12 **1 Aubépine monogyne**
Crataegus monogyna

2 Aubépine épineuse
Crataegus laevigata
fleurs blanches, baies rouges, épineux, sensible au feu bactérien

3 Buis commun
Buxus sempervirens
persistant

4 Charme commun
Carpinus betulus
marcescent*

5 Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea
fleurs, baies noires non comestibles, rameaux rouges, coloration automnale

6 Erable champêtre
Acer campestre
coloration automnale

7 Fusain d'Europe
Euonymus europaeus
baies rouges abondantes mais toxiques

8 Hêtre commun
Fagus sylvatica
marcescent*, fruits comestibles

9 Houx commun
Ilex aquifolium
persistant, baies rouges non comestibles, épineux

10 If
Taxus baccata
persistant, baies rouges toxiques

11 Orme champêtre
Ulmus minor

12 Troène commun
Ligustrum vulgare
semi persistant, floraison parfumée, baies noires

13 Amélanchier vulgaire
Amelanchier ovalis
fleurs blanches abondantes, baies rouges comestibles et coloration automnale

14 Bourdaine
Rhamnus frangula / Frangula alnus
quelques baies noires

15 Cornouiller mâle
Cornus mas
floraison jaune abondante, baies rouges comestibles

16 Néflier commun
Mespilus germanica
fleurs, fruits comestibles

17 Nerprun purgatif
Rhamnus catharticus
baies noires non comestibles

18 Noisetier/ Coudrier
Corylus avellana
fruits comestibles

19 Prunellier
Prunus spinosa
fleurs blanches, baies bleues, épineux

20 Saule pourpre
Salix purpurea
rameaux colorés

En vert : quelques caractéristiques intéressantes de l'espèce. L'essence est caduque s'il n'est pas précisé «marcescent» ou «persistant».

POUR DES PLANTES GRIMPANTES :

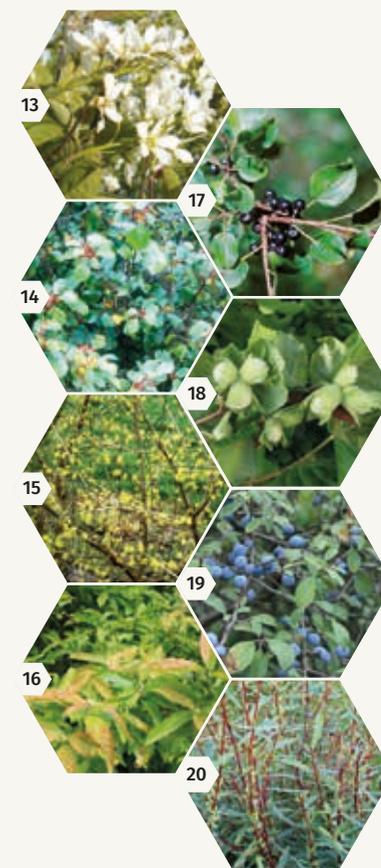
On pourra utiliser des vignes, lierres, fusains, clématites, faux-jasmins, jasmins d'hiver, rosiers grimpants ou encore des chèvrefeuilles... Pour les lianes très vigoureuses comme la bignone ou la glycine, il faudra veiller à mettre en place un support solide (de type grille).

POUR DES PLANTES DÉFENSIVES :

On pourra utiliser des berberis (si possible l'épine vinette qui est locale), le prunellier, l'aubépine, le houx et l'églantier, voire des argousiers et des ajoncs.



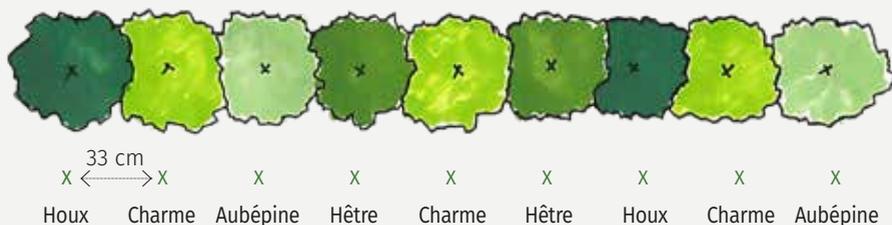
Haie taillée ou libre



Haie libre

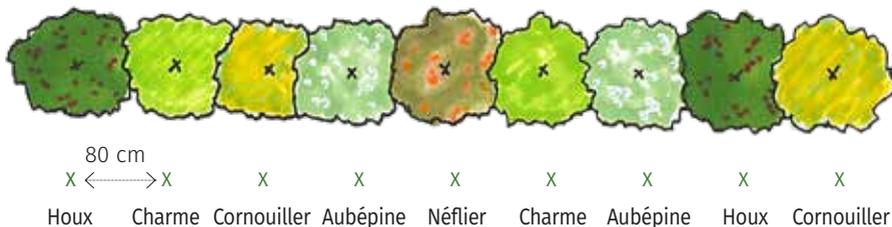
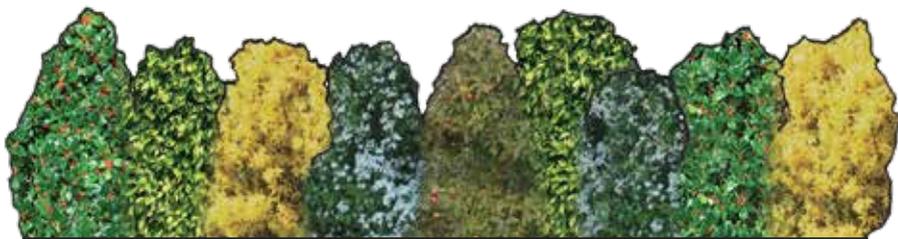
EXEMPLE DE PLANTATIONS POUR UNE HAIE TAILLÉE*

En associant des essences de même vitesse de pousse, lente et régulière, comme le charme, le hêtre voire le houx, on obtient une haie facile à mener, dense, opaque et qui peut être assez étroite si besoin. On pourra y rajouter de l'aubépine et de l'orme champêtre pour diversifier la haie visuellement.



EXEMPLE DE PLANTATIONS POUR UNE HAIE LIBRE*

Dans une haie libre, les contraintes de vitesse de pousse sont un peu moins importantes ; les individus peuvent être coupés indépendamment ou non. À l'inverse de la haie taillée, chaque espèce va pouvoir exprimer pleinement l'ensemble de ses qualités ornementales : floraisons, fruits et couleurs automnales.



BALIVEAU

Jeune arbre non taillé, ramifié depuis sa base, qui est décrit à la vente par sa hauteur en cm.

CANISSE

Treillage plutôt serré de roseau d'osier ou de bois, relié par des fils métalliques et servant de palissade ou de coupe-vent.

DÉCLARATION PRÉALABLE

Déclaration obligatoire à déposer en mairie en amont de tous travaux de clôture ou modifiant un terrain ou une construction, et permettant à l'administration de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme du PLU* en vigueur.

ESSENCE LOCALE

Essence végétale que l'on trouve spontanément sur le territoire ou qui s'y est implanté depuis suffisamment de temps pour être considérée comme faisant partie des paysages locaux.

HAIE LIBRE / TAILLÉE

Pour la haie libre, les pousses sont laissées libres de croître et juste taillées pour cadrer le volume année après année. La haie taillée, elle, est rabattue plusieurs fois au cours de l'année pour toujours garder un aspect bien délimité.

ESSENCE HORTICOLE

Essence spécifiquement sélectionnée par l'homme pour l'ornementation des jardins.

MADRIER

Planche épaisse généralement façonnée dans un bois dur, utilisée pour les travaux de construction.

MARCESCENT

Se dit des végétaux qui gardent leurs feuilles mortes sur les branches tout l'hiver jusqu'à la prochaine pousse (par exemple : charmille).

MELLIFÈRE

Qualifie les plantes qui produisent du pollen et du nectar en quantité et en qualité, exploitables par les abeilles pour la production de miel.

PAYSAGE DE LA RUE

Le paysage ne fait pas référence qu'aux étendues naturelles mais concerne aussi les villes et villages. Ensemble d'éléments naturels et bâtis qui s'offrent à la vue depuis l'espace public de la rue.

P.L.U. OU PLAN LOCAL D'URBANISME

Document d'urbanisme réglementaire, de planification et de prospective, et qui encadre le droit des sols, les possibilités de construction, etc.

T.V.B. OU TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est le nom donné au maillage que forment des espaces riches en biodiversité et des éléments naturels qui les relie et qui assurent la circulation de la biodiversité.

NOTES PERSONNELLES


leHavre

76 Seine-Maritime
c | a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**DOCUMENT RÉALISÉ PAR
LE C.A.U.E DE LA SEINE-MARITIME**

L'ensemble des fiches-conseils, destinées aux propriétaires,
maîtres d'œuvre et artisans, est téléchargeable sur le site
www.caue76.org.
Octobre 2018